



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241023057 – Remboursement anticipé d'un prêt pour un capital restant dû de 37.229,10 €.

Le mercredi 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 18 octobre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Armel BRIAND, excusé, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que par décision du Maire en date du 22 octobre 2019, prise par délégation du Conseil Municipal, la commune a contracté auprès de Crédit Agricole Sud-Méditerranée, un prêt à taux fixe d'une durée de 10 ans, d'un montant de 73.000 €, au taux fixe de 0,80 %, destiné à financer les travaux de sanitaires au camping municipal ;

Rappelle que le budget annexe du camping a été clôturé en 2022 et que depuis lors les emprunts contractés pour le camping sont supportés par le budget principal de la Commune;

Expose que le capital restant dû de cet emprunt est d'un montant de 37.229,10 € à la date du 10 décembre 2024 ;

Présente le décompte dudit emprunt adressé par les Services du Crédit Agricole Sud-Méditerranée à la date du 10 décembre 2024, en réponse à une demande de remboursement anticipé dudit emprunt et dont l'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 49,64 €, soit un total à régler de 37.278,74 € ;

Expose que le projet de remboursement anticipé de cet emprunt permettrait de diminuer l'annuité de remboursement d'emprunt de 7.603,80 € dès l'exercice 2025 ;

Expose que les marges de manœuvre constatés sur les exercices 2023 et 2024 autorisent cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 14 voix pour,

Approuve le projet de remboursement anticipé de l'emprunt n° 00000407349 contracté auprès de Crédit Agricole Sud-Méditerranée, pour un capital restant dû de 37.229,10 € dont l'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 49,64 € et le remboursement des intérêts normaux à 37.229,10 €, soit un total à régler de 37.278,74 € ;

Donne pouvoir à son Président pour signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 066-216602300-20241023-20241023057-DE



Bruno GUÉRIN,



Maire de Vinça.